

217C2511
FR0010417345-FS1051

26 octobre 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 octobre 2017, la société de droit américain Perceptive Advisors, LLC (51 Astor Place, 10th Floor, New York, NY 10003, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré :

- à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 22 octobre 2014, par suite d'une augmentation de capital de la société DBV TECHNOLOGIES¹, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES, et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 861 272 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 4,56% du capital et des droits de vote de cette société² ; et
- avoir franchi en hausse, le 23 octobre 2017, par suite d'une acquisition d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES, et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 297 351 actions DBV TECHNOLOGIES³ représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et des droits de vote de cette société⁴.

¹ Cf. notamment le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 14-564 en date du 22 octobre 2014 et le communiqué diffusé par la société DBV TECHNOLOGIES le 23 octobre 2014.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 18 868 954 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Dont 937 463 actions DBV TECHNOLOGIES sous forme d'*American Depositary Shares* « ADS », chaque ADS donnant droit à la moitié d'une action DBV TECHNOLOGIES.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 24 979 321 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.